



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Ronse, le 20 février 2006.

PV du CA du 18 février 2006.

Présents : M.Verstraeten, L.Lejeune, P.J.Lemaire,
D.Fievet, P.Wiggeleer, M.Ronsse, P. De Maere
G.Delcominette, P.Meunier et G.Deltour.

Excusé : M.Van Vlanderen et J. Rolin.

Ouverture de séance : 9h15.

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil par le Président :

Le Président remercie administrateurs et délégués pour leur présence et ouvre la séance.

2. Comité de ballottage : *rappel*

Le secrétaire général rappelle que le comité de ballottage a accepté en date du 13 janvier les 31 transferts sollicités durant le mois de décembre 2005.

Qu'il a accordé l'agrément au club de Intertir Welkenraed (ITW 414) et que deux cercles ont arrêté leurs activités en 2005 (AFS 208 en juin et ALM 254 en décembre).

3. Rapport des Délégués tir nature et de provinces :

tir nature : excusé

Brabant : rien à signaler

Hainaut : a organisé un championnat de province par équipe.

Liège : rien à signaler

Namur : a innové au championnat de province ... les débutants à dix mètres ont tiré pour le titre.

4. Rapport du Secrétaire Général :

- Le secrétaire présente les dernières modifications apportées aux statuts qui seront présentés au vote de l'AG. Ces modifications sont consécutives aux remarques des mandataires et des professionnels consultés.

- Le délégué de Liège se demande si l'art 35 des statuts (mandat administrateur est gratuit) ne risque pas de poser problème. L'administrateur responsable de la gestion sportive et de la lutte contre le dopage étant également Directeur technique et à ce titre rémunéré.

Réponse du secrétaire général : la fonction de DT pour laquelle Daniel a été engagé par le CA de la LFBTA n'est pas incompatible avec le mandat d'administrateur pour lequel il a été élu par l'AG. A ce titre il peut être défrayé de ses frais. Dans le cadre de la loi sur les bénévoles qui prendra bientôt ces effets, il suffira d'être attentif à ce que les matières qui incombent à sa charge d'administrateur soient bien distinctes de celles qu'il devra gérer de par sa fonction de Directeur Technique.

- « Membres d'honneur » : attendre que les nouveaux statuts soient effectifs avant de nommer l'un ou l'autre membre méritant. Nous pouvons toutefois réfléchir à qui cette reconnaissance sera remise (attention de ne pas susciter des jalousies).

La liste des membres élevés à ce titre sera reprise au ROI.

5. Rapport du trésorier :

- Le trésorier présente et explique les documents comptables (bilan 2005 et budget 2006) qu'il présentera à l'AG.

Ces documents sont joints à la présent.

- Compte tenu que, bien qu'au sens de la loi la LFBTA est « une petite ASBL », le CA a décidé de la classer dans la catégorie « des grandes ASBL », le trésorier demande au CA d'approuver ce qui suit : le Ca approuve.

1- L'association appartient à la catégorie des petites ASBL, compte tenu de l'article 17§3 de la loi du 27-06-1921.

2- Nonobstant le point 1 ci-dessus, la comptabilité de l'association sera tenue conformément au plan comptable minimum normalisé visé à l'article 4, alinéa 6 de la loi du 17.07.1975 sur la comptabilité des entreprises et qu'elle s'inspire des règles prévues dans l'A.R. du 19-12-2003 relatif à la comptabilité et aux comptes annuels des grandes ASBL.

3- Les actifs corporels ont été évalués à leur valeur d'usage (avec amortissement linéaires applicables sur base de la durée estimée de vie).

4- La comptabilité des exercices antérieurs à l'exercice 2005 est déclarée « équivalente » aux exigences de la comptabilité en partie double et les règles d'évaluation adoptées sont conformes à l'A.R du 19-12-2003. Le bilan d'ouverture de l'exercice 2005 est constitué des reports des soldes comptables au 31-12-2004.

Fait à Bruxelles, le 18 février 2006

6. Rapport du responsable Sport pour Tous et de la Jeunesse :

Présente la progression de ses ouailles du « pôle jeune

7. Rapport du directeur technique :

8. Rapport du responsable de la gestion Sportive et de la Lutte contre le dopage :

Daniel présente succinctement les différents point qu'il développe dans son rapport pour l'AG . Copie de celui-ci est jointe à la présente.

PASSEPORT DE TIR : un feuillet reprenant les différentes matières variables dans le temps (brevets, record, etc.) sera joint au nouveau passeport. Ce feuillet est amené à être remplacé dans le futur.

Amélioration à apporter à la maquette :

Prévoir page pour données médicales : N° d'urgence
Médecin traitant
Groupe sanguin
Allergies, etc.

Sponsors : actuellement un à 1000€ et un à 300€.

La réalisation du nouveau passeport peut être lancée, toutefois il serai bon d'essayer d'encore décrocher l'un ou l'autre sponsor.

Le nouveau passeport sera remis gratuitement à tous les archers qui en possède un. Il faudra toutefois veiller à ce que les clubs ne demande pas plus de passeport neufs qu'il n'ont de membres en possession d'un ancien passeport.

CATEGORIES « Tir en plein air » : seront calquées sur ce qui à été proposé en son temps pour le « tir en salle » :

Brevets peuvent être obtenus au sein des cercles et lors des tir organisés à cet effet.

Catégories « débutants » sont mixtes.

EPINGLETTES LFBTA / BADGES TARGET FITA : éviter double emploi

JEUNES TALENTS : une piste se dessine qui sera financée par le COIB .

CATEGORIES : demande est faite aux délégués de nous rapporter pour le prochain CA : les réactions des cercles et des archers à propos des différentes possibilités d'évolution (Ages ou points) des catégories de tir.

Ainsi que leur avis sur l'idée proposée pour « la remise des prix aux compétitions LFBTA ».

9. Rapport du responsable Arbitrage et Règlements :

Il informe que le nouveau règlement FITA (en français) est disponible sur le site de la FITA. Il suggère de ne pas encore l'imprimer car il est susceptible d'être encore corrigé.

Une étude de faisabilité est en cours : impression de 60 exemplaires du règlement FITA pour le corps arbitral.

EVOLUTIONS IMPORTANTES :

- les matchs en 18 flèches disparaissent. Désormais, tous les matchs seront tirés en 12 flèches (2x6 et/ou 4x3). La FITA laisse le choix aux organisateurs.

Si en salle le choix de 4x3 flèches s'impose (trispots), en extérieur il semble logique de tirer en 2x6 flèches jusqu'aux 1/8 de finale et d'opter pour 4x3 flèches lors des 1/4, 1/2 et finales Or et bronze. Cette évolution devrait permettre d'organiser des 1/64 de finale ???

- Les matchs en équipe évoluent aussi. On ne tirera plus 27 flèches (3x9) par match (3 archers tirant chacun 3 flèches par volée de 3 minutes). Désormais, 24 flèches (4x2) seront tirées par match (3 archers tirant chacun 2 flèches par volée de 2 minutes).

Léon Lejeune, Secrétaire Général.